

Plan de construction de l'entreprise Cockerill à Seraing (Belgique) pour une locomotive tender «système Engerth» pour réaliser la traversée du col de Semmering.

une réserve de place pour les versements attendus d'actes supplémentaires.

Rapatriement d'archives

Après l'annexion de l'Autriche, Hitler s'était emparé de la Tchécoslovaquie et avait ensuite attaqué et occupé la Pologne le 1^{er} septembre 1939 déclenchant ainsi la Seconde Guerre mondiale. Immédiatement après la prise de pouvoir, des commissions d'archives furent formées dans les territoires occupés, elles devaient informer les archives locales sur des éventuelles archives à revendiquer. Il était clair pour les archivistes autrichiens, qu'ils devaient avant tout orienter leur requête sur les fonds cédés après la Première Guerre mondiale. Le traité de Saint Germain comprenait également des dispositions culturelles sur la base desquelles différents accords sur les archives avec les pays successeurs avaient été négociés. En 1919, les pays successeurs soutinrent le principe que

leurs administrations nécessitaient pour leur établissement les actes des trente dernières années c'est à dire de 1888 à 1918. Alors que l'accord avec la Tchécoslovaquie sur les archives avait été conclu dès 1920, et que le versement des documents avait pu être complètement réalisé jusqu'en 1927; les négociations avec la Pologne et les versements d'actes se prolongèrent jusqu'en 1932. Les archives représentant un volume de plusieurs charge-ments de wagons cédées à cette époque furent rapatriées à Vienne, en partie encore dans leur emballage d'origine, tels qu'elles avaient alors été versées.

Les archives du Reich à Vienne

Le 11 janvier 1940, une résolution qui devait jouer un rôle moteur pour le développement futur des archives avait été adoptée à Vienne: la réunion des archives centrales autrichiennes en «archives viennoises du Reich» avec les sections des Archives de la Maison

impériale, de la Cour et de l'Etat, des archives d'Etat de l'Intérieur et de la Justice, des Archives de la chambre des comptes, des archives du ministère des Finances et des archives du ministère de l'Enseignement.

Faits de guerre et évacuations

Si les premières années du conflit ne constituaient pas encore un danger immédiat pour les archives viennoises, les années qui suivirent s'annoncèrent plus menaçantes. Dès 1939, des cours de protection aérienne furent tenus, des abris anti-aériens installés et les mesures de sécurité incendie renforcées. Avec la prolongation de la guerre, les fonds les plus précieux durent être transférés des étages supérieurs aux étages inférieurs voire dans les caves. De plus à partir de mars 1941, un service permanent de nuit des employés des archives fut instauré pour prévenir les attaques aériennes nocturnes.

Les actions de guerre en croissance constante et surtout l'intensification des combats aériens laissèrent apparaître la nécessité d'établir des abris à la périphérie moins menacée à partir d'hiver 1943/44, pour limiter les pertes éventuelles par une large décentralisation. Des caves de la nouvelle Hofburg purent être utilisées pour abriter quelques petits fonds et l'on commença à transférer les autres fonds dans divers châteaux, couvents et presbytères de Basse Autriche ainsi que dans les galeries des mines de sel de Lauffen près de Bad Ischl. L'évacuation ne put être réalisée que très difficilement: manque de personnel et de carburant, véhicules défectueux, fréquentes alertes et attaques aériennes, déchargements constants sur d'autres moyens de transports (fourgons ou camions, chemins de fer, attelages de chevaux et voitures à bras). En mai 1944, deux tiers des archives avaient été transférés dans des dépôts extérieurs. Là, les fonds devaient être classés et de nouveau contrôlés, travail qui avec la persistance du conflit devenait de plus en plus difficile et exigeait beaucoup de robustesse de la part des fonctionnaires, en grande partie âgés.

Le transfert des archives à l'abri des bombes à l'extérieur de Vienne n'avait pas été commencé trop tôt: le 10 septembre 1944, deux bombes aériennes tombèrent sur le bâtiment d'archives de la Wallnerstrasse détruisant non seulement le toit de verre de la salle des guichets mais aussi les galeries. Des centaines de cartons et registres du ministère du Commerce qui étaient encore conservés dans le bâtiment furent détruits par la violence de l'explosion.

1945 – Les Archives nationales autrichiennes

Lors de la restructuration de l'archivistique autrichienne après 1945, on put d'une part se reporter aux préparations de l'époque précédant l'Anschluss et d'autre part développer l'organisation d'archives mise en place par les dirigeants national-socialistes. Les archives du Reich à Vienne furent dissoutes par la loi de transition de l'administration du 28 juillet 1945 et remplacées par les Archives nationales autrichiennes,

dans lesquelles furent incorporées les anciennes archives de l'armée, redevenues Archives de la guerre, et les archives des transports. L'ancienne section des archives de l'enseignement fut abandonnée et incorporée aux archives d'Etat de l'Intérieur et de la Justice, qui pu ainsi élargir sa structure de fonds universelle. Dans le même temps son nom fut transformé en Archives générales de l'administration pour refléter sa diversité archivistique.

Nouveaux dépôts d'archives

La salle des guichets couverte de verre et les galeries étaient tellement détruites qu'une restauration n'était pas envisageable. La possibilité de construire un magasin d'archives à cet emplacement se présentait alors. Le magasin construit sur cinq niveaux entre 1950 et 1952 offrit pour quelques décennies, jusqu'au cinquième et dernier déménagement en 1988, une capacité suffisante pour accueillir les documents devenus archives. Les écrits des administrations allemandes dissoutes des années 1938-1945 comptèrent parmi les premiers versements. Les actes des Etats successeurs de la monarchie danubienne, transférés à Vienne en temps de guerre furent restitués. De la même façon, une partie des archives des institutions centrales autrichiennes incorporées après l'Anschluss fut restituée aux nouveaux services centraux, qui avaient besoin de ces documents pour l'édification de l'administration de la deuxième République.

Les Archives générales de l'administration furent pendant plus de quarante ans le lieu de dépôt des documents ministériels anciens de la deuxième République, jusqu'à ce que ce rôle soit repris par les Archives de la République nouvellement créées en 1983. Cette section s'appropriera outre les actes de la deuxième République, les archives postérieures à 1918 des autres sections, après que la nouvelle construction des Archives nationales dans la Nottendorfer Gasse 2, 1030 Vienne ait été prête à emménager, à partir de 1987. A cette occasion, les fonds des archives des transports furent partagés entre les Archives de la République et les Archives générales de l'administration. L'année 1918 qui avait été fixée ne put pas être respectée pour deux

grands corps d'archives. Comme une séparation des actes des ministères de la Justice et de ceux de l'Enseignement et des Cultes n'était pas réalisable, ces deux fonds restèrent aux Archives générales de l'administration.

Déménagement dans le nouveau bâtiment d'archives

Après le déménagement des Archives générales de l'administration dans le nouveau bâtiment d'archives, (septembre 1988 à mars 1989), les fonds restés en sa possession furent réunis en nouveaux groupes. Ils se basent sur les six ministères (avec leurs précurseurs et les services subordonnés): Intérieur, Justice, Enseignement, Agriculture, Commerce, Transports; et sur les thèmes des corps d'archives: archives de la noblesse, legs, archives familiales et collection de cartes et de plans. Bien que les Archives générales de l'administration aient déménagé cinq fois au cours de leur histoire, qu'elles aient brûlé et qu'elles aient été bombardées, leur volume est aujourd'hui de: 13.000 mètres linéaires d'archives, 1.500 m² de cartes et de plans ainsi qu'environ 5.000 chartes et diplômes originaux.

Les fonds de la Chancellerie unifiée de Cour et du ministère de l'Intérieur

Les débuts de l'activité étatique que nous entendons aujourd'hui sous le nom d'administration sont à dater de la fin du 15^{ème} siècle. L'empereur Maximilien I créa à sa cour un système d'autorités, dans lequel se trouvait un «service d'écriture» qui devait rédiger et transmettre les décisions prises par le monarque et les hautes autorités centrales: la chancellerie de Cour. L'activité de la chancellerie de cour fut développée sous les princes territoriaux autrichiens et les empereurs suivants Ferdinand I et Maximilien II (1527-1576) et les sections de Bohême, d'Autriche et de Hongrie se développèrent peu à peu comme propres organes indépendants. Tout comme la chancellerie de Cour en tant qu'organe central administrait l'Autriche sur et sous le Enns (Basse et Haute Autriche), l'Autriche intérieure (Styrie, Carinthie,

le duché de Craine et les pays jusqu'à l'Adriatique) et le Tirol avec les territoires d'Italie; la chancellerie de Cour de Bohême administrait de la même manière les pays de la couronne de bohême (Bohême, Moravie, Silésie). Marie Thérèse réalisa la grande entreprise suivante: la réunion des deux chancelleries et le fait de diriger les pays de Bohême et d'Autriche selon les mêmes principes. Le service «Directorium in publicis et cameralibus» substitué aux deux chancelleries fut transformé en 1762 en «chancellerie de Cour unifiée de Bohême et d'Autriche». Cette chancellerie constitua, sous divers noms et avec des compétences souvent modifiées, le plus haut service central de l'administration politique jusqu'en 1848, à l'exception des pays hongrois. Parmi les tâches qui lui incombèrent à l'époque se trouvent non seulement les affaires qu'on considère aujourd'hui généralement du ressort intérieur mais aussi les affaires de l'agriculture, les questions sanitaires, le commerce et l'industrie, les impôts et dépenses, les autorités judiciaires, la législation, la milice et les questions similaires. Le ministère de l'Intérieur résulta après 1848 de la chancellerie unifiée, bien que des domaines d'activité furent alors confiés à des autorités spécialisées nouvellement créées: les ministères du Commerce, de l'Agriculture, de la Justice et des Finances.

Le fonds de développement urbain de Vienne

Le fonds de développement urbain de Vienne fut créé en 1858, à l'initiative de l'empereur François Joseph I (1830-1916), qui donna l'ordre de raser le rempart de la ville de Vienne et de mener une politique de construction sur les terrains avoisinant. La construction de l'avenue du Ring et de ses édifices qui s'ensuivit constitua l'événement majeur de construction urbaine de Vienne de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Le fonds de développement urbain de Vienne constituait en fait une section du ministère de l'Intérieur mais dépassa, du fait de ses multiples activités, la dimension d'une section ministérielle. Ses missions comprenaient d'une part la destruction de la fortification et la vente des terrains constructibles ainsi libérés ainsi que d'autre part la vente des emplacements



Décoration intérieure de la salle des gardes de cour dans l'ancienne gare du sud, qui fut détruite pendant la Seconde Guerre mondiale, dessin à la main coloré, vers 1870.

non bâtis se trouvant à l'extérieur du mur. Les somptueux édifices de l'avenue du Ring furent en grande partie financés par l'argent ainsi obtenu. Les actes du fonds de développement urbain de Vienne documentent ainsi le développement urbain de la zone viennoise du Ring sur une période de plus de cinq décennies. Un exemple illustre le fait que ces archives sont aujourd'hui

encore d'actualité. Lorsqu'en 1985 un nouveau bâtiment, l'hôtel Marriott dut être construit sur un terrain à bâtir sur le tracé de l'avenue du Ring, les maîtres d'oeuvre durent prendre en considération les droits attachés à ce bien foncier au profit du palais Coburg situé derrière. Ce droit décrit dans les actes, stipule qu'une construction éventuelle du terrain ne devait pas porter préjudice

«au site et à la vue du palais Coburg». L'architecte, qui étudia personnellement à l'époque les actes aux archives, dut pour cette raison réserver entre le nouvel hôtel et le bâtiment avoisinant, un large espace pour permettre au palais Coburg de conserver sa vue.

Les archives de la police

Les actes des archives de la police comprennent les actes issus de l'activité des services de police et de censure de cour et des hautes autorités policières. Le service de police de cour fut le dernier des «services de cour» des autorités centrales déjà citées, institué pour effectuer l'ensemble des activités policières y compris la censure. L'une des tâches importantes de l'organisation policière était l'élaboration de «rapports d'atmosphère», qui devaient donner des informations sur l'état de la sécurité du moment dans les différents pays de la couronne. On peut tirer de ces rapports des informations diverses sur le mouvement d'unification italien, le carbonarisme (mouvement de libération et d'unification en Italie après les guerres napoléoniennes; la confédération secrète de Carbonari, ainsi nommée d'après les charbonniers de calabre, portait le mouvement), les francs maçons, les jacobins, les relations hongroises, les congrès de Vienne, les théâtres viennois (par exemple l'autorisation du «Guillaume Tell» de Schiller au théâtre sur la Vienne, l'interdiction de l'«Agnès Bernauer» de Karl Giesecke), ou sur le spectacle en Autriche. Après la dissolution du service de la police de cour après la révolution de 1848, la haute autorité de police repris à sa place et jusqu'en 1867, la direction centrale des activités policières.

Les archives de la justice

Les archives de la justice furent officiellement créées en 1896 au ministère de la Justice, alors qu'auparavant, il n'existait qu'un enregistrement des actes anciens. Sur le plan des fonds, elles avaient avant tout la charge des écrits de la haute autorité judiciaire

créée par Marie Thérèse en 1749. Les réformes de Marie Thérèse aspiraient une séparation de la justice et de l'administration, une séparation claire ne fut cependant réalisée qu'après l'année mouvementée de 1848. La juridiction et l'administration de la justice furent réunies dans la haute autorité judiciaire. L'administration de la justice tomba depuis mars 1848 dans le domaine du ministère de la Justice nouvellement créé, la juridiction des plus hautes instances incombait à la haute cour de justice issue de la haute autorité judiciaire. Les archives, importantes pour l'histoire autrichienne du droit, comprennent entre autres les délibérations des commissions pour le Codex Theresianus (code de loi de Marie Thérèse, précurseur du code civil général), le Constitutio Criminalis Theresiana (droit pénal de Marie Thérèse, une collection de règlements de droit pénal et de procès criminels), du code civil général, de la législation en général, autres actes de fidéicommissaires comme les négociations de succession du droit du pays fédéral de Basse Autriche. Le corps d'archives est encore complété par la collection de patentes classée en deux fonds, les anciens Miscellanea (comprises comme collection de privilèges de tous ordres, tant originaux que copies) et la collection de patentes plus récente. Les patentes, décrets de la chancellerie de cour, circulaires et privilèges originaux ou copies sont compris dans deux séries, l'une thématique, l'autre chronologique qui remontent jusqu'en 1130 (privilège pour l'évêché d'Olmutz). Les actes du ministère de la Justice lui-même touchent tous les domaines de l'administration judiciaire, y compris le domaine des prisons de 1848 à 1945.

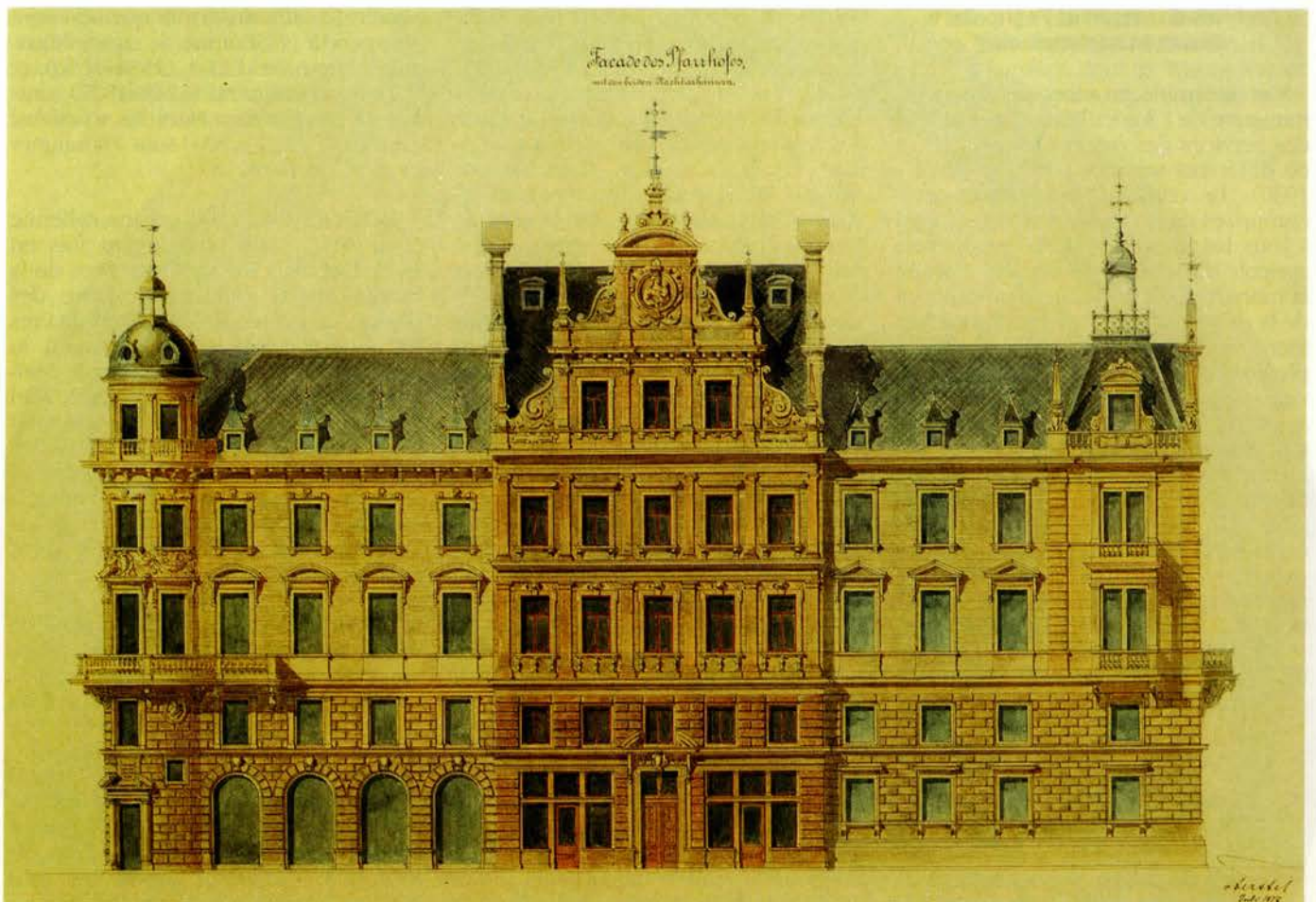
Les archives de la noblesse

Les archives de la noblesse impériale et royale qui survécurent après 1918 sous une forme modifiée, étaient de pures archives de l'autorité administrative, marquée par une liaison étroite avec les plus hautes autorités de la noblesse du ministère de l'Intérieur, chargé de l'attribution de diplômes et privilèges. Les actes de la noblesse de ces archives représentent de précieuses sources pour l'histoire culturelle. Il s'agit de l'ensemble des annoblissements, attri-

butions d'armoiries et autres actes de grâces, prononcés par les Habsbourg en tant qu'empereur et roi du Saint Empire Romain germanique c'est à dire prince territorial autrichien, du 16^{ème} siècle à 1918. Le cadre géographique et juridique de ces documents dépasse largement les frontières actuelles de l'Autriche. Des personnes de pratiquement tous les pays européens, de l'Italie à la Suède, du Portugal à la Russie, tirent les origines de leur rang social de ces sources. Le cercle des personnes concernées est tout aussi large. Il va de noms illustres des domaines de l'Art, de la science, de la politique et de l'économie jusqu'aux citoyens moins célèbres. Les princes poètes Johann Wolfgang Goethe (1749–1832) ou Friedrich Schiller (1759–1805), les peintres Titien (Tiziano Vecellio, vers 1477–1576), Arcimboldo (1527–1593) ou Rudolf Alt (1812–1905), les musiciens Orlandus Lassus (1532–1594) ou Franz Liszt (1811–1886), les architectes Nikolaus Pacassi (1716–1790), Johann Lukas Hildebrandt (1668–1745), Heinrich Ferstel (1828–1883), Theophil Hansen (1813–1891) ou Karl Hasenauer (1833–1894), le général Wallenstein (1583–1634) ou Theodor Körner (1828–1917; père du futur président), ne forment qu'une petite sélection.

Les archives de l'enseignement et du culte

Les archives de l'Enseignement sont aussi importantes pour l'histoire littéraire que pour l'histoire religieuse. L'année de leur création en 1896, elles formaient une unité avec la bibliothèque du ministère de l'Enseignement. A l'époque, les fonds comprenaient le matériel documentaire de la section de l'enseignement (commission de cour des études jusqu'en 1848, la section du culte de 1360 à 1848 et les archives comptables 1760–1867). Les fonds plus récents, jusqu'en 1940, s'y ajoutèrent par la suite. Les actes donnent par leur contenu des informations sur tous les domaines de l'enseignement, de l'école élémentaire à l'université dans la partie autrichienne de la monarchie. On y trouve des informations sur l'introduction de l'école obligatoire sous Marie Thérèse, la loi impériale sur l'école élémentaire de 1869, la fondation de l'université à Czernowitz, les



Vue de façade du presbitère de l'église Votiv à Vienne avec les deux maisons avoisinantes signée «Ferstel, juillet 1877».

réformes de l'université au 18^{ème} siècle sous l'empereur Joseph II et au 19^{ème} siècle sous l'empereur François Joseph I. Les actes du culte reflètent les relations de l'Eglise et de l'Etat: la levée des couvents et la régulation des cures, la patente de tolérance de 1781, la patente des protestants de 1861 ou le concordat de 1855 ne sont que quelques indicateurs de leur contenu.

Les archives du commerce

Cet ensemble comprend les trois grands fonds du ministère du Com-

merce (1848–1918), du ministère des Travaux Publics (1908–1918) et des différents services des postes et télégraphes (1829–1918). Le large éventail thématique couvert par les tâches du ministère du Commerce se développa en plusieurs étapes à partir de sa fondation en 1848. A l'époque le commerce et l'industrie, la politique industrielle, et la construction publique appartenaient déjà au noyau de base de ses activités. L'expansion du commerce extérieur lui apporta le transfert des activités de la poste et des télégraphes et de la navigation maritime et intérieure. S'y ajoutèrent à la fin du 19^{ème} siècle, les projets pour l'édification de nouveaux canaux navigables

entre Danube et Oder, Danube et Moldavie, Danube-Oder-Weichsel et Danube-Oder-Elbe. Le ministère du Commerce était également actif sur le plan de la formation. L'actuelle université d'économie ainsi que des écoles industrielles et de formation continue doivent leur existence à des initiatives du ministère. Enfin le ministère commença à s'occuper également de politique sociale comme l'introduction des inspecteurs industriels, ou des questions de temps de travail et de sécurité sociale. Les débuts de l'automobile, de l'aviation et de l'électricité sont illustrés dans les actes. On peut tirer de ces archives des informations sur tout ces développements et plus encore.

Archives du ressort de l'agriculture

Cet ensemble provient des fonds du ministère de l'Agriculture (1868-1918), des services des mines (1868-1923) et de différents services forestiers (1805-1930). Le contenu des informations comprises dans ces documents s'étend à tous les domaines de la production agricole dans la partie autrichienne de la monarchie. L'éventail de produits va de la production céréalière à l'assèchement de marais ou à la lutte contre le phylloxéra en passant par l'élevage de vers à soie. L'élevage des chevaux avaient à l'époque bien plus d'importance qu'aujourd'hui. Les services des forêts constituaient également l'un des domaines d'activité les plus importants. On peut étudier, à travers les écrits légués par ces services, les formes précoces des influences sur l'environnement. La construction et la coordination des aménagements pour les torrents et les avalanches peuvent également être reconstituées à partir de ces actes.

Archives des chemins de fer

De propres archives des chemins de fer furent créées dans le cadre de l'organisation du ministère des chemins de fer en 1897. Le développement des chemins de fer autrichiens depuis leur création (chemin de fer à cheval pour le transport du sel de Linz à Budweis en 1824) est compris dans ses fonds, en commençant par la planification et la construction du réseau de lignes, la construction de gares jusqu'à la manutention du matériel roulant (locomotives, wagons). Les archives possèdent de plus une abondante collection de plans et d'illustrations.

Legs et archives familiales

La collection de legs fut créée dans deux perspectives: d'un côté on voulait acquérir les «legs de bureau» de hauts fonctionnaires (chefs de sections, ministres et autres) actifs dans les ministères et dont les écrits officiels aboutissaient également aux Archives générales de l'administration. D'autre part, on

voulu avec les legs, combler les manques résultant de l'incendie du Palais de Justice.

Pour les archives familiales, il s'agit des archives privées de quelques grandes familles nobles autrichiennes comme les Harrach, Trauttmansdorff, Paar ou Hohenwart. Les fonds sont en général classés en deux séries, d'une part les archives de seigneuries et d'autre part les archives familiales. S'y ajoutent également les biens écrits issus de l'activité administrative de certains membres de la famille qui occupaient de hautes fonctions au service de l'empereur ou des princes territoriaux à l'intérieur ou à l'étranger.

La famille Harrach (évoquée pour la première fois en 1195) est au départ originaire de Haute Autriche, elle acquit cependant au cours du temps des possessions dans tous les pays héréditaires de la monarchie, particulièrement en Bohême et en Basse Autriche. Quelques membres de la famille attinrent les sommets des services de l'Eglise et de l'Etat, on trouve ainsi parmi eux des cardinaux et archevêques, tout comme des chambellans, gouverneurs et ambassadeurs royaux. L'un d'entre eux mérite une attention particulière: les résultats de sa passion de collectionneur sont encore visibles aujourd'hui: le comte Aloys Thomas Harrach (1669-1742) était vice roi de Naples, arrivé au cours des guerres de succession d'Espagne pour l'Autriche. Il avait hérité de son père la passion de la collection de tableaux. La collection de peinture des Harrach dans le château de Rohrau (Basse Autriche), lui doit aujourd'hui le plus important ensemble de peinture baroque napolitaine et italienne du sud au nord des Alpes; les peintres les plus célèbres sont Francesco Solimena (1657-1747) et son élève Nicola Maria Rossi (vers 1690-1758). La signification des archives résulte également de la variété des entreprises économiques de la famille, par dessus tout l'entreprise d'épuration de verre en Bohême. Outre à Vienne, à Prague et à Karlsbad, des comptoirs de marchandises étaient tenus à Moscou et à Saint Petersburg.

Les Trauttmansdorff sont issus de la vieille noblesse de Styrie, un Herand de Trauttmansdorff apparaît dans les documents entre 1308 et 1325. Parmi les formidables personnalités de la

famille Trauttmansdorff, qui servirent l'empereur et l'Empire, le comte Maximilien, homme d'Etat, (1584-1650), et le prince Ferdinand (1749-1827) ainsi que le comte Adam Matthias, maréchal d'Empire, (1617-1684) sont à souligner particulièrement.

La famille Paar est d'origine italienne et apparaît pour la première fois en 1450. Depuis 1520, des membres de la famille ont la charge de Maître des postes. La poste des pays héréditaires fut contrôlée par les Paar jusqu'à sa nationalisation en 1813. Comme «Maîtres des postes» il faut citer le comte Karl Paar († 1664) et le prince Wenzel Paar (1719-1792), comme militaires le prince Karl Paar (1772-1819) et le général et aide de camp de l'empereur François Joseph I, comte Edouard Paar (1873-1919) jouèrent un rôle historique particulièrement important.

Les Hohenwart étaient à l'origine de vieille noblesse bavaroise, déjà largement dispersée dans l'empire germanique au 16^{ème} siècle. Une branche était établie dans le duché de Craine. Le comte Sigmund Anton Hohenwart, prince évêque de Vienne (1730-1820) et le comte Carl Hohenwart (1824-1899), qui exerça la charge de premier ministre sous l'empereur François Joseph I, comptent parmi les plus célèbres membres de la famille dont les écrits sont dans les archives familiales.

La collection des cartes et des plans

Elle comprend principalement des compléments d'actes de presque tous les groupes de fonds des Archives générales de l'administration, qui en raison de leur format sont conservés à part dans des tiroirs à plans. Sont compris principalement des constructions dans lesquelles l'Etat était maître d'oeuvre. L'éventail des types de bâtiment va des écoles et universités, postes et tribunaux, prisons, hôpitaux jusqu'aux églises et couvents. Des plans de ponts, cartes routières ou fluviales et plans d'expositions, élargissent encore le large cercle thématique. D'un point de vue géographique, tous les pays de la couronne de l'ancienne monarchie danubienne sont représentés, bien que les différences de

volume des cartes et plans soient particulièrement importantes. L'un des points forts de cette collection concerne des bâtiments et routes de la ville de Vienne, et tout particulièrement les

édifices de l'avenue du Ring. Parmi les architectes, l'un est représenté particulièrement souvent par des dessins originaux: Heinrich Ferstel. Parmi ses oeuvres, citons l'université, les bâtiments

de la banque et la bourse dans la rue de Vienne Herrengasse, l'église Votiv, le lycée Maximilien dans la Wasagasse et des esquisses non retenues pour le parlement.



Les Archives de la chambre des comptes

Christian Sapper

Une curiosité viennoise

Les Archives de la chambre des comptes sont une partie des Archives

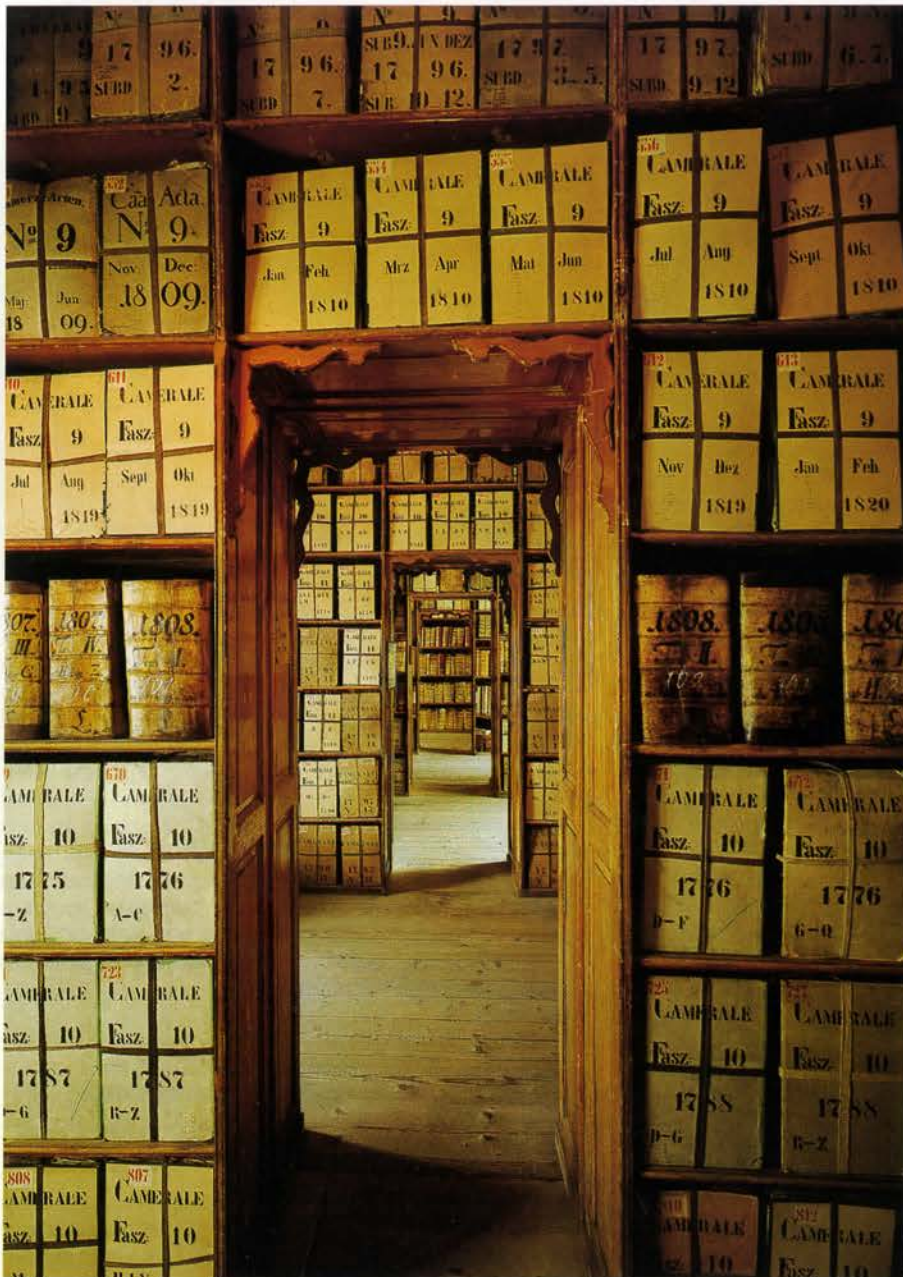
nationales autrichiennes et sont situées au 6, Johannesgasse dans le premier arrondissement. Les viennois passent le plus souvent devant et se demandent ce qui peut bien être caché derrière cet

intéressant édifice à l'inscription ancienne «Archives de la chambre des comptes impériale et royale». Le bâtiment d'archives à la façade strictement ordonnée rappelant un secrétaire de style Biedermeier, est l'oeuvre du célèbre architecte Paul Sprenger (1798–1854). Non seulement c'est un bijou de l'architecture Biedermeier mais il remplit aujourd'hui encore sa fonction de 1842!, il est encore en parfait état de fonctionnement.

Les écrits, fonds clos intégralement conservés vieux de plus de cinq siècles, forment un ensemble historique avec le bâtiment existant, y compris les aménagements archivistiques, classés monument historique. Les Archives de la chambre des comptes, furent du fait de leur signification historique, exclues du déménagement dans le nouveau bâtiment d'archives à Erdberg.

Les archives ont une série de particularités: tout d'abord, le bâtiment dans lequel les archives se trouvent encore aujourd'hui ne fut pas à l'origine une caserne inutilisée ou le bâtiment d'un couvent mais fut construit spécialement pour les archives à l'époque Biedermeier. L'aménagement intérieur date lui aussi de cette époque. C'est ainsi la plus vieille construction d'archives d'Europe centrale existante remplissant aujourd'hui encore, de façon exemplaire, sa fonction d'origine. Les hautes pièces, les étagères de bois polies et peintes, dans lesquelles des milliers de fascicules de cuir et de paquets d'actes corpulents, attendent derrière de belles chemises calligraphiées leur consultation par le chercheur intéressé, font l'objet d'étonnement et d'admiration de la part du visiteur.

Le nouveau bâtiment fut emménagé pendant l'année troublée 1848. A l'époque, et c'est une deuxième particularité, une personnalité et non des moindres, Franz Grillparzer (1791–1872) était directeur des archives. Son bureau, est encore conservé au deuxième étage, tel qu'il le laissa en 1856, même l'écritoire, sur lequel il écrivit une partie de ses drames, s'y trouve



Aperçu du dépôt d'archives des Archives de la chambre des comptes, sur les étagères, fascicules d'actes et livres de référence en parchemin reliés.



Bureau de Franz Grillparzer conservé dans son état d'origine.

encore. Ce bureau du poète, préservé de manière intacte, qui est en même temps la seule pièce Biedermeier de Vienne, conservée dans son état d'origine, peut être visité gratuitement.

Il faut citer comme troisième particularité le bâtiment précédant: les archives furent construites sur les fondements de l'ancienne cour Mariazell. Elles ont conservé de cette dernière le magnifique relief placé aujourd'hui au dessus de l'entrée des Archives de la chambre des comptes. Il date de 1482 et représente l'offrande du complexe immobilier de Johannesgasse/Annagasse au couvent de Kleinmariazell. Les caves voutées sur deux étages datant des environs de 1400, furent intégrées au nouveau bâtiment. Comme quatrième particularité, il faut signaler que les Archives de la chambre des comp-

tes, citées pour la première fois dès 1578 – elles n'étaient naturellement pas encore situées dans la Johannesgasse à cette époque – sont les plus anciennes archives viennoises.

Les Archives de la chambre des comptes et l'histoire de ses documents

La Chambre des Comptes, dont les chartes, actes et registres sont conservés aux Archives de la chambre des comptes, était le service des finances central de la monarchie des Habsbourg. A l'origine chargée de l'administration des biens de la chambre des principautés territoriales, elle dut bientôt s'occuper des entrées d'argent pour couvrir les dépenses de la Cour, de l'Etat et de l'armée. Maximilien I, constamment en

difficultés financières, avait bien espéré, résoudre, par la création d'un nouveau service financier, le problème de l'éternelle misère financière. Mais ce n'est que l'archiduc Ferdinand, futur empereur Ferdinand I, qui réussit en 1527 à transformer la Chambre des Comptes en un service vraiment fonctionnel qui subsista pendant des centaines d'années. Après les réformes menées par Marie Thérèse (1762), la Chambre des Comptes devint le service financier central des pays héréditaires, une sorte de «superministère» dirigeant les finances, le commerce, l'économie, les mines et les transports de la monarchie habsbourgeoise. Ce n'est que la grande révolution de 1848 et les suites de la restructuration de l'ensemble de l'administration d'Etat, qui mit fin à la Chambre des Comptes et à son histoire de plus de 300 années. Ses activités